SUD MÉDITERRANÉE

PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires
En vigueur au 1er janvier 2026

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable

Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) (Crédit Agricole en Ligne « CAEL ACTION »)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Service Alerte	3,25 €/MOIS permettant de recevoir 12 alertes par mois soit, pour information 39,00 €/AN
Tenue de compte • Pour les clients domiciliant leurs revenus et ayant opté pour les documents d'informations dématérialisés (hors relevés de compte)	1,90 €/MOIS soit, pour information 22,80 €/AN
• Pour les autres clients	2,70 €/MOIS soit, pour information 32,40 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) VISA	45,60 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) VISA	45,60 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à Autorisation Systématique) Mastercard à Autorisation Systématique	43,60 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,10 €/RETRAIT À PARTIR DU 4ÈME RETRAIT/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SECURICOMPTE Plus	1,83 €/MOIS soit, pour information 21,96 €/AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) • En agence	6,50 €/VIREMENT
• En ligne via le site Internet CAEL ou l'application Ma Banque	GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)[1]	5,00 €
Commission d'intervention • Par opération	8,00 €
• Plafond mensuel	80,00 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

[1] Gratuit pour les organismes bénéficiaires suivants : organismes publics et associations caritatives. Gratuit pour les clients sociétaires.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs P.3

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte P.6

Ouverture, Transformation, Clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Frais de recherche de documents
Le change

Banque à distance P.8

Abonnement à des services de banque à distance
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Vos moyens et opérations de paiement P.9

Cartes
Virements
Prélèvements SEPA / TIP SEPA
Chèques

Offres groupées de services P.15

Offre Prestige
Offre Premium
Offre Essentiel
Offre eko
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé
Offres qui ne sont plus commercialisées

Irrégularités et Incidents P.24

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

Découverts et Crédits P.26

Découverts
Crédits à la consommation
Crédits immobiliers

Épargne et Placements financiers P.28

Épargne bancaire
Placements financiers

Offres pour les jeunes P.32

Opérations à l'étranger P.33

Chèque
Autres opérations

Assurances et Prévoyance P.34

Assurance pour vous et vos proches
Assurance pour vos biens
Assurance pour vous protéger au quotidien
Assurance Emprunteur
Assurance de la Banque au Quotidien

Succession P.36

Autres services P.38

Mon Sécuricoffre+
Banque Privée
Protection des particuliers
Magazines

Résoudre un litige P.42

Ce livret tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences ou sur notre site Internet www.ca-sudmed.fr (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Ouverture de compte de campagne électorale	226,05 €
Clôture de compte ▲●	GRATUIT
Désolidarisation du compte joint	52,25 €
Mise en place d'une procuration pour un mandataire non client	32,45 €
Enregistrement du mandataire non client d'un majeur protégé	32,45 €
Modification / renouvellement d'une mesure de protection	31,35 €
Mise en place d'une mesure de protection	52,25 €
Changement d'adresse ▲●	GRATUIT
Commission de suivi annuelle rémunérant la gestion administrative de situations particulières : - Client n'ayant pas procédé à son auto-certification fiscale (malgré les courriers de relance adressés) - Client n'ayant pas fourni les documents et informations permettant de mettre en conformité le dossier client avec les exigences réglementaires (malgré les courriers de relance adressés)	162,25 €
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT

Bon à savoir !

▲ **Services bancaires de base** : Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

	e-relevé[1]	Papier
● **Relevé mensuel** (1 par mois) ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé à la quinzaine (2 par mois)	GRATUIT	7,30 €/MOIS
Relevé décadaire (3 par mois)	GRATUIT	9,95 €/MOIS
Relevé journalier (tous les jours ouvrés)	GRATUIT	30,30 €/MOIS
Réédition d'un relevé de compte en agence (limité à 4 relevés)	GRATUIT	6,55 €/relevé
Frais de recherche ou réédition de relevé de compte de moins d'un an		26,20 €
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Frais d'envoi de relevé papier		
• 1 relevé/compte + 1 enveloppe/personne		6,55 €/TRIM
• 1 relevé/compte + 1 enveloppe/compte		13,30 €/TRIM
● **Relevé global des avoirs** (épargne)		47,60 €/AN
par trimestre		11,90 €

[1] Les e-relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

● Services inclus dans le CAC.

Relevés de compte (suite)

	e-relevé	Papier
Relevé Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) (par année de relevé réclamée)		69,30 €/AN
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT

Tenue de compte

Tenue de compte ▲●	
• Pour les clients domiciliant leurs revenus et ayant opté pour les documents d'informations dématérialisés (hors relevés de compte)	1,90 €/MOIS soit, pour information 22,80 €/AN
• Pour les autres clients	2,70 €/MOIS soit, pour information 32,40 €/AN
Tenue de compte en devises	16,95 €/MOIS
Frais de gestion non-résident fiscal UE	4,55 €/MOIS
Frais de gestion non-résident fiscal hors UE	22,60 €/MOIS
Frais de gestion de compte inactif[1] ▲●	30,00 €/AN MAX
Frais d'envoi de courrier en recommandé	TARIF POSTAL
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées Comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	GRATUIT

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲● Dans l'agence teneur de compte (ou autre agence si service indisponible)	GRATUIT
Retrait d'espèces de dépannage[2] (carte minute)	9,40 €
Frais de location de coffre-fort à partir de	146,30 €/AN
Frais de location de coffre-fort saisonnière	48,05 €/MOIS
Attestation :	
• Simple : éditée automatiquement	26,20 €
• Complèxe : rédigée par nos experts	44,40 €

Frais de recherche de documents[3]

Moins d'1 an	26,20 €
Plus d'1 an	de 44,40 € à 121,00 €

Le Change

	Billets de banque
	Devises étrangères
Achat	7,85 €
Vente	7,85 €
Si commande de devises en ligne	3,90 €
Vente de devises (billets) en délivrance urgente « Pack Devises »	13,85 €

[1] Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.
[2] Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Sud Méditerranée, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole.
[3] Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.

Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)
Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

Service de banque à distance par Internet Crédit Agricole En Ligne « VISION » Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique	GRATUIT
Service de banque à distance par Internet ▲● Crédit Agricole En Ligne « ACTION » Services inclus dans VISION + virements externes SEPA	GRATUIT
Service de banque à distance par Internet **- service de bourse en ligne** Crédit Agricole En Ligne « ACTION BOURSE » Invest Store Initial	GRATUIT
Invest Store Intégral	
• À partir de 12 ordres par an	GRATUIT
• Moins de 12 ordres par an	120,00 €
Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 30, rubrique Placements financiers	
Service d'agrégation de comptes[1] Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques	GRATUIT

Les services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

• Notre site Internet www.ca-sudmed.fr	
• Nos applications mobiles - Ma Banque	TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUITS
- Envoyer de l'argent avec Wero[2,3]	GRATUIT
- Paiement Mobile dédiée aux paiements sécurisés en magasin[4]	

Téléphone avec Filvert Service vocal

Plateforme téléphonique	GRATUIT

[1] Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.
[2] Conditions en vigueur au 02/06/2025.
[3] Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisé. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500€ par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero.
[4] Paiement Mobile : Téléchargement et accès gratuits de l'application Paiement Mobile, hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès à Internet.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail

Alerte écopage	3,25 €/MOIS
Alerte temps réel de gestion	3,25 €/MOIS
Alerte achat à distance	3,25 €/MOIS
Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,35 €/ALERTE
Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,35 €/ALERTE
Alerte souplesse du découvert	0,35 €/ALERTE
Mini-relevés (hebdomadaire)	0,85 €/ALERTE

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Alerte solde débiteur et rejet d'opérations	GRATUIT

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait

CATÉGORIES DE CARTE	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)		
- L'autre carte Mastercard ▲●	39,60 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
- Maestro/Mastercard à autorisation systématique	43,60 €/AN	
- Mastercard eko	43,60 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		
- Mastercard Standard	47,60 €/AN	47,60 €/AN
- Visa Classic	45,60 €/AN	45,60 €/AN
- Gold Mastercard	140,00 €/AN	140,00 €/AN
- Visa Premier	139,00 €/AN	139,00 €/AN
- World Elite Mastercard		310,00 €/AN
- Visa Infinite		320,00 €/AN

Cotisation carte (suite)

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable : (carte de paiement internationale)

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Mastercard Cartwin[1]	51,60 €/AN	51,60 €/AN
Gold Mastercard Cartwin[1]	141,00 €/AN	141,00 €/AN
Visa Cartwin[1]	49,60 €/AN	Non commercialisée
Visa Premier Cartwin[1]	140,00 €/AN	Non commercialisée

Carte de retrait

Libre Service Bancaire[2]	30,00 €

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable Supplétis[3]	47,60 €/AN
Visa Cartwin - paiement comptant à Débit différé	49,60 €/AN
Visa Premier Cartwin - paiement comptant à Débit différé	140,00 €/AN
Mastercard Globe Trotter - paiement international à Débit immédiat	43,60 €/AN

Bon à savoir !

Le logo indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact.

Pour tous les détenteurs de l'Offre Premium « Ma Banque au Quotidien » (MBQ), réduction de 50 % sur la cotisation de la carte la moins chère lors de la souscription de la deuxième carte de paiement (hors l'Autre carte et Supplétis). Afin que l'offre s'applique, les cartes doivent être rattachées au même compte bancaire.

Pour tous les détenteurs de parts sociales, réduction de 50 % sur la cotisation de la carte la moins chère lors de la souscription de la deuxième carte de paiement (hors l'Autre carte et Supplétis). Afin que l'offre s'applique, les cartes doivent être rattachées au même compte bancaire.

BONUS COTISATION
0,01 € à valoir sur la prochaine cotisation annuelle carte pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole, dans la limite maximum du montant de la cotisation annuelle due et dans la limite d'un montant minimum d'un euro. Les cartes Gold Mastercard, Visa Premier, World Elite Mastercard et Visa Infinite commercialisées avant le 01/12/2022 sont éligibles au Bonus Cotisation. Les cartes Gold Mastercard et Visa Premier incluses dans l'offre Premium (page 16), de même que les cartes World Elite Mastercard et Visa Infinite incluses dans l'offre Prestige (page 15) ne bénéficient pas du Bonus Cotisation.

[1] Les cartes Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elles portent la mention « Carte de CRÉDIT » au recto. Le client peut choisir si ses opérations sont débitées au comptant ou à crédit directement imputées sur le crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Les retraits au comptant sont toujours débités immédiatement sur le compte associé. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client : carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour. La carte Cartwin porte en sus la mention « DEBIT ». carte à débit différé (pour la Mastercard Cartwin et la Gold Mastercard Cartwin uniquement) : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

[2] Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) des Caisses régionales du Crédit Agricole.

[3] La carte Supplétis est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CRÉDIT ». Les opérations de paiement et retrait effectuées à crédit sont imputées directement au jour le jour sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Elle porte la catégorie « DEBIT ». Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

Paiement par carte

Paiement par carte en euro[1] dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE)	GRATUIT
Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE)	
• Frais fixes	0,75 €/OPÉRATION
• Frais variables	2,60 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de conversion monétaire[2]	mini 1,25 €
Autres paiements par carte[3]	
• Frais fixes	0,75 €/OPÉRATION
• Frais variables	2,60 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de change éventuels	mini 1,25 €

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro[1] dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets	du Crédit Agricole	d'une autre banque
L'autre carte Mastercard ▲●	GRATUIT	1,10 €/RETRAIT DÈS LE 1ER RETRAIT
Mastercard à Autorisation Systématique	GRATUIT	1,10 €/RETRAIT À PARTIR DU 1ER RETRAIT/MOIS
Maestro	GRATUIT	1,10 €/RETRAIT À PARTIR DU 1ER RETRAIT/MOIS
Mastercard eko	GRATUIT	1,10 €/RETRAIT AU-DELÀ DE 25ÈME RETRAIT/MOIS
Mastercard Globe Trotter	GRATUIT	GRATUIT
- Mastercard Standard ou Visa Classic - Mastercard Mozaïc - Mastercard Cartwin - Visa Cartwin - Carte Supplétis	GRATUIT	1,10 €/RETRAIT À PARTIR DU 4ÈME RETRAIT/MOIS
- Gold Mastercard - Visa Premier - Gold Mastercard Cartwin - Visa Premier Cartwin - World Elite Mastercard - Visa Infinite	GRATUIT	GRATUIT

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE)	
• Frais fixes	4,20 €/OPÉRATION
• Frais variables	2,60 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de conversion monétaire[2]	
Autres retraits d'espèces par carte[3]	
• Frais fixes	4,20 €/RETRAIT
• Frais variables	2,60 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de change éventuels	

[1] Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 1230/2021 du 14 juillet 2021).
[2] L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.ca-sudmed.fr
[3] Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°1230/2021 du 14 juillet 2021.

Autres services par carte

● **Envoi de la carte en pli simple** à la demande du client	GRATUIT
Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception à la demande du client	TARIF POSTAL
Réédition de carte en urgence	19,85 €
● **Renouvellement anticipé de la carte** (perte, vol, détérioration)	19,85 €
● **Réédition du code confidentiel** (envoi par courrier ou par SMS)	13,60 €
Réédition SECURICODE (en agence)	13,60 €
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte, en agence	12,55 €
Recherche de facturette	26,20 €
Frais d'opposition de la carte par le titulaire	GRATUIT
Capture en cas de refus de restitution carte après notification	32,85 €
Verrouillage temporaire de la carte (carte égarée)	GRATUIT sur les interfaces digitales et agences

Virements

Virement SEPA[1]

Opération libellée en euro à destination et en provenance d'un prestataire de services de paiement situé dans un pays de la zone SEPA. Les virements SEPA peuvent être classiques ou instantanés[2].

Emission d'un virement SEPA classique ou instantané ▲●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	GRATUIT	6,50 €
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse régionale	GRATUIT	6,50 €
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	6,50 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	**Internet**	**Agence**
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	18,45 €
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	18,45 €
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	GRATUIT
Émission d'un virement spécifique orienté trésorerie		24,05 €
Réception d'un virement SEPA classique ou instantané ▲●	GRATUIT	

[1] Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 41) :

[2] Le virement SEPA classique est exécuté dans un délai de 1 à 3 jours ouvrables. Le virement SEPA instantané est exécuté immédiatement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre-Échange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Île de Jersey, Île de Guernesey, Île de Man, le Vatican et Andorre.
- Royaume-Uni, cette liste est susceptible d'évoluer.

Via WERO[1] - Application Ma Banque	
Frais par virement SEPA instantané occasionnel	GRATUIT

Émission d'un virement SEPA hors EEE (Suisse, Grande Bretagne, etc.)

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA HORS EEE	
Frais par virement SEPA	Frais proportionnels 1,50 % avec un minimum de 27,90 € et un maximum de 71,70 €
Réception d'un virement SEPA hors EEE	Frais proportionnels 2,00 % avec un minimum de 21,70 € et un maximum de 39,20 €

Autres services virements

Demande de rappel de virement SEPA classique ou instantané à l'initiative du donneur d'ordre	28,85 €
Forfait pour demande de rejet et recherches/attestations sur virements et prélèvements	28,85 €

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,10%, avec un montant minimum de 19,85 €.
Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE (Cf. carte page 41), les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque.

Émission d'un virement non SEPA (en agence uniquement)

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA OCCASIONNEL	
Frais par virement non SEPA occasionnel • Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse régionale • Vers un compte d'une autre banque	Frais proportionnels 1,50 % avec un minimum de 27,90 € et un maximum de 71,70 €
ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA PERMANENT	
Frais de mise en place d'un virement non SEPA permanent	18,45 €/OPÉRATION
Frais par virement non SEPA permanent • Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse régionale • Vers un compte d'une autre banque	Frais proportionnels 1,50 % avec un minimum de 27,90 € et un maximum de 71,70 €
Réception d'un virement non SEPA ▲●	
Frais par virement	Frais proportionnels 2,00 % avec un minimum de 21,70 € et un maximum de 39,20 €

[1] Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisé. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500 € par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero.

Prélèvements SEPA/TIP SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[1] ▲●	5,00 €
Information premier prélèvement SEPA	1,15 €
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT

Chèques

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1
Délivrance d'un chéquier	GRATUIT
Chéquier remis en agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier : • en recommandé AR à la demande du client	TARIF POSTAL
Frais d'acheminement du chéquier en pli simple à domicile : • 1er chéquier dans l'année • À partir du 2ème chéquier	 GRATUIT 2,85 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	20,00 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	20,00 €
Frais d'émission d'un chèque de banque[2] ▲	22,50 €
Frais de destruction chéquier non remis	10,95 €
Chéquier souche à gauche - talon correspondance	7,05 €
Chéquier en Catalan, chéquier USAP	7,05 €
Carnet de remises de chèque personnalisées	4,20 €
Envoi de carnet de remises de chèque(s) personnalisées	TARIF POSTAL

[1] Gratuit pour les organismes bénéficiaires suivants : organismes publics et associations caritatives. Gratuit pour les clients sociétaires.
[2] Dans la limite de 2 formules de chèques de banque par mois pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base.

Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. À défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Les offres Premium et Essentiel ont des cotisations spécifiques pour les clients âgés entre 18-25 ans (inclus) et 26-30 ans (inclus) Cf. page : 32.

Offre Prestige

Gestion du compte	Pour les clients domiciliant leurs revenus et ayant opté pour les documents d'informations dématérialisés (hors relevés de compte) 36,00 €/MOIS Pour les autres clients 36,80 €/MOIS
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[1] : 12 / an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS) : 1 / an	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée : 1 / an	
Émission d'un virement SEPA occasionnel en agence : 4 / an	
Émission et réception d'un virement SEPA par Internet (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	
Émission et réception d'un virement Instantané SEPA	
Émission et réception d'un virement non SEPA	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[2]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple (1er chéquier uniquement)	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque	
Retrait d'espèces par carte[3]	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Crédit Agricole Sud Méditerranée	

[1] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
[2] Sauf gratuité imposée par la loi.
[3] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces en euro[1] dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	Pour les clients domiciliant leurs revenus et ayant opté pour les documents d'informations dématérialisés (hors relevés de compte) 36,00 €/MOIS Pour les autres clients 36,80 €/MOIS
Retrait d'espèces en euro[1] ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Économique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Paiement par carte[2]	
En euro[1] ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium[3]	
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Prestige (version numérique)	
• Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de **www.mercipourlinfo.fr** • Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)	

Offre Premium

Gestion du compte	Pour les clients domiciliant leurs revenus et ayant opté pour les documents d'informations dématérialisés (hors relevés de compte) 16,00 €/MOIS Pour les autres clients 16,80 €/MOIS
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[4] : 1 / an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS) : 1 / an	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée : 1 / an	
Émission d'un virement SEPA occasionnel en agence : 4 / an	
Émission et réception d'un virement SEPA par Internet (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	
Émission et réception d'un virement Instantané SEPA	
Émission et réception d'un virement non SEPA : 5 virements / an[5]	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[6]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	

[1] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).
[2] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[3] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.
[4] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
[5] Au delà des 5 virements inclus, se référer à la page 13 pour la tarification des virements non SEPA.
[6] Sauf gratuité imposée par la loi.

Frais d'envoi de chéquier en pli simple (1er chéquier uniquement)

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an

Retrait d'espèces par carte[1]

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale du Crédit Agricole Sud Méditerranée

Retrait d'espèces en euro[2] dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro[2] ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

Paiement par carte[1]

En euro[2] dans un pays de l'EEE

En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements / an[3]

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium[4]

Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de **www.mercipourlinfo.fr**
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

Pour les clients domiciliant leurs revenus et ayant opté pour les documents d'informations dématérialisés (hors relevés de compte) 16,00 €/MOIS

Pour les autres clients 16,80 €/MOIS

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[2] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement Européen n° 924/2009).
[3] Au-delà des 10 paiements par carte inclus, se référer à la page 11 pour la tarification des paiements par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.
[4] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de négligence grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Offre Essentiel

Gestion du compte	
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[1] : 1 / an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)	Pour les clients domiciliant leurs revenus et ayant opté pour les documents d'informations dématérialisés (hors relevés de compte) 11,50 €/MOIS Pour les autres clients 12,30 €/MOIS
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS) : 1 / an	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée : 1 / an	
Émission d'un virement SEPA occasionnel en agence : 4 / an	
Émission et réception d'un virement SEPA par Internet (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	
Émission et réception d'un virement Instantané SEPA	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[2]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple (1er chéquier uniquement)	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an	
Retrait d'espèces par carte[3]	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale du Crédit Agricole Sud Méditerranée	
Retrait d'espèces en euro[4] dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro[4] ou en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement	

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

[1] Les commissions perçues par les établissements de CRÉDIT ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
[2] Sauf gratuité imposée par la loi.
[3] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[4] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement Européen n° 924/2009).

Offre Essentiel (suite)

Paiement par carte[1]

En euro[2] dans un pays de l'EEE

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus[3]

Merci pour l'info Essentiel (version numérique)

- Accès au service de renseignements Merci pour l'info : 2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de **www.mercipourlinfo.fr**
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

Pour les clients domiciliant leurs revenus et ayant opté pour les documents d'informations dématérialisés (hors relevés de compte)
11,50 €/MOIS

Pour les autres clients
12,30 €/MOIS

Offre eko

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole en Ligne « ACTION »

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS :
- Alerte si solde du compte inférieur à 20,00 €
- Alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- Alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Mastercard eko » (cotisation carte)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS) : 1 / an

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée : 1 / an

Émission d'un virement SEPA occasionnel en agence : 4 / an

Émission et réception d'un virement SEPA par Internet (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Pour les clients domiciliant leurs revenus et ayant opté pour les documents d'informations dématérialisés (hors relevés de compte)
2,00 €/MOIS

Pour les autres clients
2,80 €/MOIS

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[2] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).
[3] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de négligence grave. L'assurance SecuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Retrait d'espèces par carte[1]	
Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique de la Caisse régionale du Crédit Agricole Sud Méditerranée	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro ET en euro ou en devises dans les autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits / an	
Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an	

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert ou d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre eko. En cas de résiliation de l'offre eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

Bon à savoir !

L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.
En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50,00 € : **22,00 € / chèque**
- Montant du chèque supérieur à 50,00 € : **42,00 € / chèque**

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé[1]

LE SOCLE	
Tenue de compte	1,00 €/MOIS
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole en ligne « ACTION »	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : • Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
MODULE BUDGET PROTÉGÉ	
Ouverture et clôture de compte	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte solde disponible (1 fois / semaine)	
Exonération de l'ensemble des frais suivants : • Les commissions d'intervention • Téléphone avec Filvert Service vocal • Les frais par paiement direct à des tiers (pension alimentaire) • Les frais pour mainlevée de saisie attribution / ATD • Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision • Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé • Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision • Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision • Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision • Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques • Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire • Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.	
2 chèques de banque par mois	
Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)	
Un changement d'adresse (1 fois / an)	
Versement d'espèces en agence	
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	

Offres qui ne sont plus commercialisées

	Globe Trotter 18-30 ans	Compte Service Crédit Agricole (CSCA)
Pour les clients domiciliant leurs revenus et ayant opté pour les documents d'informations dématérialisés (hors relevés de compte)	à partir de 2,75 €/MOIS	à partir de 4,55 €/MOIS
Pour les autres clients	à partir de 3,55 €/MOIS	à partir de 5,35 €/MOIS

[1] En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Le Compte à Composer

Vos essentiels du quotidien

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC

LE SOCLE	
Tenue de compte	Pour les clients domiciliant leurs revenus et ayant opté pour les documents d'informations dématérialisés (hors relevés de compte) 2,55 €/MOIS* Pour les autres clients 3,35 €/MOIS*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole en Ligne Action	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client (1er chéquier uniquement)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client (1er envoi gratuit)	
Émission d'un virement SEPA occasionnel en agence : 4 / an	
Émission et réception d'un virement SEPA par Internet (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : • Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Merci pour l'info, version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en p.38)	

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info.

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit après le 01/01/2017

	Découvert	Prix
• Assurance SecuriCOMPTE Decouvert : versement de revenus complementaires en cas de coup dur • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs[1]	De 1,00 € à 500 €	2,60 €/MOIS
	De 501 € à 1 000 €	3,45 €/MOIS
	De 1 001 € à 2 000 €	4,80 €/MOIS
	2 001 € et +	6,35 €/MOIS

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit jusqu'au 31/12/2016

	Découvert	Prix
• Assurance SecuriCOMPTE Decouvert : versement de revenus complementaires en cas de coup dur • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs[2]	De 1,00 € à 300 €	1,60 €/MOIS
	De 301 € à 800 €	2,55 €/MOIS
	De 801 € à 1200 €	3,45 €/MOIS
	De 1201 € à 2000 €	4,80 €/MOIS
	2 001 € et +	6,35 €/MOIS

[1] Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.
[2] Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie.

Offres qui ne sont plus commercialisées (suite)

MODULE COMPTE SÉCURISÉ	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance SécuriCOMPTE Plus[1] / SécuriCOMPTE Premium	PLUS 3,45 €/MOIS PREMIUM 5,20 €/MOIS
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Retrait d'especes de dépannage : 2 cartes minutes / an	
Commande de carte en urgence : 1 refabrication / an	
Réédition code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS) : 1 réédition / an	
MODULE SUIVI @SSURÉ	
Assurance SécuriWEB / SécuriWEB Premium	WEB 3,75 €/MOIS WEB PREMIUM 4,90 €/MOIS
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : • Alerte achat à distance • Mini relevés (hebdomadaire) • Alerte temps réel de gestion	

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 4,10 € ET 5,09 €
-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 5,10 € ET 7,14 €
-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 7,15 € ET 9,17 €
-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	ÉGAL À 9,18 € ET PLUS

EN + : Les Options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.

[1] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de négligence grave. L'assurance SecuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention
(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

• Plafond par opération	8,00 €
• Plafond journalier	8,00 €
• Plafond mensuel	80,00 €

Montant pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ainsi que pour la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique :
Le Compte à Composer Module Budget Protégé (voir les conditions en page n°21)

• Plafond par opération[1]	4,00 €
• Plafond journalier	4,00 €
• Plafond mensuel[1]	20,00 €

Bon à savoir !

Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10,00 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	30,00 €
Frais de gestion de retour de courrier (client inconnu à l'adresse > 12 mois)	200,00 €/AN
Frais par saisie-attribution ou conservatoire	116,00 €
Frais par paiement direct à des tiers (pension alimentaire)	116,00 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC, DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 100 EUROS
Frais pour mainlevée de saisie attribution / ATD	13,60 €
Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	38,65 €/CHÈQUE

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	15,15 €
En cas d'interdiction bancaire :	
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	31,35 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	15,15 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision[2]	
• Montant du chèque inférieur ou égal à 50,00 € (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)	30,00 €/CHÈQUE
• Montant du chèque supérieur à 50,00 € (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)	50,00 €/CHÈQUE
Frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision	11,50 €

[1] Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du code monétaire et financier.
[2] Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'injonction et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Incidents de paiement (suite)

Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision[1]
- Si paiement < 9,99 € **GRATUIT**
- Si paiement ≥ 10,00 € **100 % du montant de l'opération avec plafond de 20,00 €**

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **GRATUIT**

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque **GRATUIT**

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[1]
- Si paiement < 9,99 € **GRATUIT**
- Si l'opération ≥ 10,00 € **100 % du montant de l'opération avec plafond de 20,00 €**

Bon à savoir !

Dans le cas où un prélèvement rejeté pour défaut de provision est représenté une ou plusieurs fois et qu'il est rejeté pour défaut de provision du compte, le ou les nouveaux rejets ne seront pas facturés, à l'exception de la commission d'intervention.

Frais de rejet de prélèvement pour un motif autre qu'un défaut de provision
(Frais intégrant s'il y a lieu la commission d'intervention et la notification) **20,00 €**

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision[1]
- Si l'opération < 9,99 € **GRATUIT**
- Si l'opération ≥ 10,00 € **100 % du montant de l'opération avec plafond de 20,00 €**

Frais par virement rejeté pour un autre motif que défaut de provision
(Frais intégrant la commission d'intervention et la notification) **20,00 €**

Frais par virement occasionnel incomplet **8,15 €**

Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision[1]
- Si l'opération < 9,99 € **GRATUIT**
- Si l'opération ≥ 10,00 € **100 % du montant de l'opération avec plafond de 20,00 €**

Plafond de frais d'incidents applicable, aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :
- Les commissions d'intervention
- Téléphone avec Filvert Service vocal
- Les frais par paiement direct à des tiers (pension alimentaire)
- Les frais pour mainlevée de saisie attribution / ATD
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision **25,00 €/MOIS**
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à la notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

[1] Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

Incidents de paiement (suite)

Plafond de frais d'incidents applicable aux clients non éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » • Les commissions d'intervention • Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision • Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé • Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision • Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision • Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	150,00 €/MOIS

Découverts et Crédits[1]

Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Découvert

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Frais de dossier / de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SecuriTRESORERIE : versement de revenus complémentaires en cas de coups durs[2]	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Crédit Renouvelable : Supplétis Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	NOUS CONSULTER

[1] Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier..
[2] Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 35.

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel	**NOUS CONSULTER**
Eco-PTZ MaPrimeRénov	**NOUS CONSULTER**
Eco-prêt « Habiter Mieux »	**NOUS CONSULTER**
Regroupements de crédits (Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation)	**NOUS CONSULTER**
Prêt Rachat de crédit	**NOUS CONSULTER**
Frais de dossier[1]	**1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ** (52,25 € MINI / 522,50 € MAXI)
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû	**GRATUIT**
Assurance Emprunteur[2]	**NOUS CONSULTER**

Crédits Immobiliers

Crédit Immobilier

Prêt à Taux Zéro (PTZ)	**NOUS CONSULTER**
Eco-PTZ MaPrimeRénov	**NOUS CONSULTER**
Prêt conventionné	**NOUS CONSULTER**
Prêt Épargne Logement	**NOUS CONSULTER**
Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou *in fine*)	**NOUS CONSULTER**
Frais de dossier Crédit relais	**1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ** (750,00 € MINI / 2 612,50 € MAXI)
Frais de dossier[1] • Montant minimum/maximum	**1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ** (750,00 € MINI / 2 612,50 € MAXI)
Frais de dossier Prêt PAS	**500,00 €**
Assurance Emprunteur[2]	**NOUS CONSULTER**

Autres opérations liées aux crédits

Modification du compte à débiter[3]	**69,20 €**
Modification de la date d'échéance	**69,20 €**
Modification de la périodicité	**69,20 €**
Modification de garantie	**345,85 €**
Attestations diverses liées au prêt	**SIMPLE 26,20 €** **COMPLEXE 44,40 €**
Désolidarisation de prêt	**1 % DU CAPITAL RESTANT DÛ** (750,00 € MINI / 2 612,50 € MAXI)
Nantissement de produits financiers • Si garantie formalisée par Notaire	**317,00 €** **NOUS CONSULTER**

[1] Non applicable pour certains prêts règlementés, dont prêt à taux zéro, Eco-PTZ, prêt Épargne Logement.
[2] Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de PREDICA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 35.
[3] Hors modification réalisée dans le cadre d'une mobilité bancaire.

Autres opérations liées aux crédits (suite)

Lettre d'Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT
Réédition de tableau d'amortissement	30,30 €
Réaménagement de prêt • Frais de dossier de réaménagement • Indemnité de réaménagement[1]	1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ (522,50 € MINI / 2 612,50 € MAXI) NOUS CONSULTER
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	30,30 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016	GRATUIT
Décompte de remboursement de crédit consommation	30,30 €
Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque)	135,85 €
Report d'échéance (aménagement complexe)	345,85 €
Exercice d'options contractuelles (pause mensualité, double mensualité et modulation d'échéance)	57,45 €

Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque (PEL, CEL, LEP)	156,75 €
Mandat d'épargne - Mandat d'épargne +[2] (ACTILIBRE)	48,65 €/AN

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Engagé Sociétaire

Ouverture	GRATUIT
Taux bruts en vigueur	NOUS CONSULTER

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et le Plan Épargne Logement	
Ouverture	GRATUIT
Taux bruts en vigueur	NOUS CONSULTER
L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite (PER individuel assurance vie)[3]	
Droits d'entrée	NOUS CONSULTER
Rémunération	NOUS CONSULTER
Frais de gestion	NOUS CONSULTER

[1] Une indemnité conventionnelle de réaménagement pourra, en sus, être demandée pour dédommager la Caisse régionale du préjudice financier subi du fait de l'acceptation de la baisse du taux initial du crédit.
[2] Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie. Frais prélevés sur chaque compte d'épargne inactif dans la limite du solde créditeur du compte.
[3] Contrat souscrit auprès de PREDICA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 35.

Placements financiers

Les frais relatifs aux PEA et PEA-PME sont régis par l'article D. 221-111-1 du code monétaire et financier.

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres, d'un PEA, d'un PEA-PME ou d'un PER individuel compte-titres	GRATUIT
Transfert de compte-titres vers un autre établissement	
• Par compte	150,00 €
• Par ligne	GRATUIT
Transfert de PEA/PEA-PME	
• Par compte	MAXI 150,00 €
• Par ligne cotée	15,00 €
• Par ligne non cotée	50,00 €

Bon à savoir !

En cas de transfert du plan d'un organisme vers un autre, les frais de garde prélevés par le premier organisme au cours de l'année du transfert ne peuvent excéder une part du plafond des droits de garde, proportionnelle à la durée effective de gestion du plan par cet organisme au cours de l'année. Lorsque les frais ont déjà été prélevés et qu'ils excèdent cette part, la différence est restituée au titulaire (art. D 221-111-1 Code monétaire et financier).

Traitement impôt étranger	33,90 €
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	31,80 €
Opposition sur titres (bons)	75,70 €
Ordre annulé, non exécuté	GRATUIT
Frais sur titres non cotés	NOUS CONSULTER
Frais sur versement dividende titres non cotés	56,55 €
Mise en nominatif administré	56,55 €
Mise en nominatif pur	56,55 €
Pôle Bourse	11,20 €/MOIS
Gestion Conseillée	
• Pour un contrat	79,00 €/TRIM
• Pour le deuxième contrat	136,00 €/TRIM
• Par contrat supplémentaire (à partir du 3ème contrat)	GRATUIT
Gestion Conseillée option Titres Vifs	171,00 €/AN
Mandat de gestion	NOUS CONSULTER

Ordres de bourse en France

AGENCE		
	Compte-titres	PEA/ PEA-PME[1]
• % du montant de l'ordre	1,55 %	1,20 %
• Frais minimum par ordre	25,15 €	GRATUIT
• Frais fixes à la ligne	1,85 €	GRATUIT
SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET		
	Compte-titres	PEA/ PEA-PME[1]
INVEST STORE INITIAL		
• % du montant de l'ordre	0,70 %	0,50 %
• Frais minimum par ordre	10,00 €	GRATUIT
• Frais fixes à la ligne	GRATUIT	GRATUIT
• Droit minimum sur action	3,55 €	GRATUIT
INVEST STORE INTÉGRAL		
• Ordre < ou = à 1 100,00 €	1,05 €	1,05 €
• Ordre > à 1 100,00 €	0,12 %	0,12 %
SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE		
	Compte-titres	PEA/ PEA-PME[1]
INVEST STORE INITIAL		
• % du montant de l'ordre	1,55 %	1,20 %
• Frais minimum par ordre	25,15 €	GRATUIT
• Frais fixes à la ligne	1,85 €	GRATUIT
INVEST STORE INTÉGRAL		
• % du montant de l'ordre	0,12 %	0,50 %
• Frais fixes par ordre	13,95 €	GRATUIT

SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)	
Frais d'achat et de prorogation par jour de portage	0,40 % AVEC MINI DE 10,80 €

AUTRES SERVICES	
Commission sur OPCVM externe	0,83 % AVEC MINI DE 5,15 €
Souscription et vente de SICAV et FCP Crédit Agricole	NOUS CONSULTER

[1] Limités à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés (1) si elle est réalisée par voie dématérialisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE.
Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres (2) non cotés.
Les opérations relatives aux titres (3) qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélèvement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu, ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.

Ordres de bourse sur bourses étrangères

INVEST STORE INITIAL	
Opération sur bourses étrangères	0,70 %
Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution	43,25 € MINIMUM
INVEST STORE INTEGRAL	
Opération sur bourses étrangères	0,50 %
Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution	43,25 € MINIMUM

Opération sur Or

Frais de courtage Achat/Vente	2,65 % AVEC MINI DE 46,75 €
Conditionnement par sac plombé	14,25 €
Pour toute autre prestation	NOUS CONSULTER

Conservation et gestion

PAR AN	
Droits de garde	38,70 € MINI / 452,10 € MAXI
Droits de garde pour les détenteurs de l'offre Invest Store Integral	GRATUIT[1]
Plan Épargne Retraite Individuel	0,80 % de l'encours, MAXI 400,00 €
PEA/PEA-PME Frais de tenue de compte	MAXI 452,10 €[2]

	Valeurs CA[3]		Valeurs hors CA	
	Compte-Titres	PEA/ PEA-PME[4]	Compte-Titres	PEA/ PEA-PME[4]
Commission proportionnelle au montant du portefeuille	0,06 %	0,10 %	0,38 %	0,40 %
Frais fixes par ligne	5,40 €	5,00 €	5,40 €	5,00 €
Droits fixes tenue de compte	33,45 €	GRATUIT	33,45 €	GRATUIT

Frais sur Comptes Titres sans valeur et/ou < ou = à 150,00 €	14,05 €
Commission sur valeurs étrangères (CTO, PEA)	0,40 %
Frais par ligne en nominatif (CTO)	16,95 €/LIGNE
Frais par ligne sur valeurs étrangères (CTO)	16,95 €/LIGNE

Titres non cotés

Droits de garde PEA/CTO	
• **PEA**	25,00 €/LIGNE
• **CTO**	26,20 €/LIGNE

[1] Pour les détenteurs d'Invest Store Intégral avec encours par compte supérieur à 20 000 € (au 31/12).
[2] Limités à 0,4 % de la valeur du plan. Majoration possible par ligne ou unité de compte, limitée à : 5 € pour les titres cotés, 25 € pour les titres non cotés.
[3] Les parts sociales seront exonérées ainsi que les comptes titres composés uniquement d'actions Crédit Agricole FR0000045072.
[4] Limités à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés (1) si elle est réalisée par voie immatérialisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE. Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres (2) non cotés. Les opérations relatives aux titres (3) qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélèvement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu, ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.

Offres pour les Jeunes[1]

Cotisation carte

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : **Mastercard Mozaïc Black**[2] La cotisation de la carte Mastercard Mozaic Black inclut les frais de la présente rubrique « Offres pour les Jeunes » suivants : • retrait d'espèces par carte au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale, • retraits d'espèces par carte en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement, • retraits d'espèces par carte en euro dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement, • retraits d'espèces par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement, • paiements par carte en euro dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), • paiements par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Économique Européen (EEE).	• 10-17 ANS : GRATUIT • 18-25 ANS[3] : 1,10 €/MOIS soit 13,20 €/AN
Carte Cirrus Mozaïc de retrait (GRATUIT pour les mineurs)	1,00 €/MOIS soit 12,00 €/AN

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : **Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde**	13,20 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Mozaïc	13,20 €/AN

Paiement et retrait par carte

Voir tarification p.11.

Offres groupées de services

Offre MBQ Essentiel (voir les conditions en page 18 et 19)	Entre 18 et 25 ans	Entre 26 et 30 ans inclus
Pour les clients domiciliant leurs revenus et ayant opté pour les documents d'informations dématérialisés (hors relevés de compte)	3,00 €/MOIS	6,00 €/MOIS
Pour les autres clients	3,80 €/MOIS	6,80 €/MOIS
Offre MBQ Premium (voir les conditions en page 16 et 17)	Entre 18 et 25 ans	Entre 26 et 30 ans inclus
Pour les clients domiciliant leurs revenus et ayant opté pour les documents d'informations dématérialisés (hors relevés de compte)	5,00 €/MOIS	9,00 €/MOIS
Pour les autres clients	5,80 €/MOIS	9,80 €/MOIS

[1] Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.
[2] La carte Mozaïc Black est souscriptible jusqu'à l'âge de 17 ans et peut être conservée par son titulaire jusqu'à ses 25 ans (inclus).
[3] Tarif applicable à compter de la cotisation annuelle/mensuelle qui suit les 18 ans du porteur.

Incidents et irrégularités

Commission d'intervention	
Pour les 12-17 ans	GRATUIT
Pour les 18-25 ans	
• Plafond par opération	4,00 €
• Plafond journalier	4,00 €
• Plafond mensuel	20,00 €

Crédits et Découverts

Autorisation de découvert	
• Montant	NOUS CONSULTER
• Taux débiteur préférentiel	NOUS CONSULTER
Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 25 ans)	NOUS CONSULTER
Prêt étudiant	NOUS CONSULTER
Good Loc	NOUS CONSULTER
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Lettre d'information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans)	
• Ouverture	GRATUIT
• Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER
Livret Jeune (12-25 ans)	
• Ouverture	GRATUIT
• Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER

Assurance

Assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans	NOUS CONSULTER

Opérations à l'étranger*

Chèque

Encaissement d'un chèque sauf bonne fin	2 % DU MONTANT AVEC UN MINI DE 22,10 € AVEC UN MAXI DE 54,75 €
Encaissement d'un chèque crédit après encaissement	2 % DU MONTANT AVEC UN MINI DE 22,10 € AVEC UN MAXI DE 54,75 €

Autres opérations

Retraits d'espèces par carte au distributeur automatique de billets : voir page 11	
Virement non SEPA option « OUR »[1] (frais à charge de l'émetteur)	33,90 €

*Notre tarification s'entend hors frais pris par la banque étrangère.

[1] Modalité des frais par virement non SEPA :
- Frais SHARE (Les frais sont partagés entre émetteur et bénéficiaire), obligatoire dans l'espace économique européen : - Frais de la banque émettrice sont pris en charge par celui qui envoie les fonds. - Frais des banques intermédiaires seront déduits du montant et donc à la charge du bénéficiaire.
- Frais OUR (Frais de Banques étrangères. Tous les frais sont à la charge de l'émetteur) : L'émetteur du paiement choisit de prendre à sa charge l'ensemble des frais. Il s'assure ainsi que le bénéficiaire reçoit l'intégralité du paiement.
- Frais BEN (Tous les frais sont à la charge du bénéficiaire) : frais de transactions facturés au bénéficiaire du paiement, en déduction du montant du paiement.

Assurances et Prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé	NOUS CONSULTER
L'assurance des accidents de la vie	NOUS CONSULTER
L'assurance dépendance : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance décès : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance obsèques • Contrat de financement : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré • Contrat d'assistance	NOUS CONSULTER
Frais de traitement impayé sur rejet externe	56,55 €/REJET

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile	NOUS CONSULTER
L'assurance multirisque habitation	NOUS CONSULTER
L'assurance garantie locative	NOUS CONSULTER
L'assurance deux roues	NOUS CONSULTER
L'assurance tous mobiles	NOUS CONSULTER
Frais de traitement impayé sur rejet externe	56,55 €/REJET

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique	NOUS CONSULTER

Assurance Emprunteur

NOUS CONSULTER

Frais de traitement impayé sur rejet externe **Assurance Des Emprunteurs**	56,55 €/REJET

Assurance de la Banque au Quotidien

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : **SécuriCOMPTE Plus**[1]	22,00 €/AN/COMPTE	50,40 €/AN/COMPTE
SécuriWEB	15,00 €/AN/COMPTE	30,00 €/AN/COMPTE

[1] Selon la loi, votre Caisse regionale vous rembourse des sommes debitees frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de negligence grave. L'assurance SecuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations legales de votre Caisse regionale et offre une protection dans les cas decrits dans la Notice d'Informations.

Assurance de la Banque au Quotidien (suite)

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016

Prix	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	<= 300,00 €
24,00 €/AN/COMPTE	de 301,00 € à 2 000,00 €
36,00 €/AN/COMPTE	> 2 000,00 € Plafond d'indemnisation : 3 000,00 €/SINISTRE/AN

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/01/2017

Prix	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	<= 500,00 €
24,00 €/AN/COMPTE	de 501,00 € à 2 000,00 €
36,00 €/AN/COMPTE	> 2 000,00 € Plafond d'indemnisation : 3 000,00 €/SINISTRE/AN

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Méditerranée] en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 029 669 (HYPERLINK « http://www.orias.fr » www.orias.fr).

Les contrats sont souscrits auprès des entreprises suivantes, régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 :

PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 445 445 425 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS. Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865.

Les contrats d'assurance dommages.

PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris Les contrats d'assurance vie, décès et assurance dépendance.

Les contrats Financement Obsèques (contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam).

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation.

CAMCA CAISSE D'ASSURANCES MUTUELLES DU CRÉDIT AGRICOLE - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE.

Le PER est assuré par **CAAR** - Crédit Agricole Assurances Retraite - SA au capital de 319 116 250 € entièrement libéré. Fonds de retraite professionnel supplémentaire régi par le code des assurances Siège social 16 -18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris 905 383 667 RCS Paris.

EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 61 712 744 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS.
Les prestations d'assistance des contrats « Garantie Assistance décès », « Vers l'Autonomie Assistance », « Assistance Obsèques » et « Assurance Dommages ».

APRIL INTERNATIONAL CARE FRANCE - S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07008000 (HYPERLINK « http ://www. orias.fr » www.orias.fr).
Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans.
Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par **Groupama Gan Vie** (garantie frais de santé), **Chubb Européen Group SE** (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives, assurance bagages, incident et interruption de séjour et assistance juridique) NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

PREVISEO OBSÈQUES SA au capital de 500 000 €, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris. (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.
Les prestations d'assistance des contrats « Assistance Obsèques ».

Succession

Frais facturés pour les successions ouvertes **jusqu'au 12 novembre 2025.**

Frais d'ouverture de dossier	**50,00 €**
Frais de traitement de dossier	
• Actif < 2 500,00 €	**GRATUIT**
• Actif ≥ 2 500,00 €	**1,20% DES AVOIRS, MAXI DE 780,00 €**
Frais de gestion annuels (lorsque le dossier de succession est traité durant une période supérieure à 12 mois)	**75,00 €/AN**
Déclaration de succession vacante	**324,45 €/AN**
Paiement de factures (hors obsèques et hors factures < 150,00€)	**15,00 €/FACTURE**
Transfert de fonds succession	
• Vers une autre banque ou un notaire[1]	**90,00 €**
• Vers une autre Caisse régionale[1]	**6,20 €**
• Au sein du Crédit Agricole Sud Méditerranée	**GRATUIT**

Bon à savoir !

Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100 % des avoirs des comptes individuels et à 50 % des avoirs des comptes joints, à la date du décès.

[1] Frais par virement sur les ayants droit non clients Crédit Agricole Sud Méditerranée.

Succession (suite)

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes
à compter du 13 novembre 2025[1].

Mineurs		**GRATUIT**
Majeurs		
Montant total des soldes des avoirs < 6 000,00 €		**GRATUIT**
Montant total des soldes des avoirs > ou = 6 000,00 €		
En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier[2]	Succession non complexe	**GRATUIT**
	Succession complexe[3]	**1% DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DE 850,00 €**

Bon à savoir !

Le montant total des soldes des avoirs est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne popu-laire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.**
Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

[1] Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

[2] En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.

[3] En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :
- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants.
- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
- en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).

Autres Services

Mon Sécuricoffre+

• 5 Go[1,2]	3,00 €/MOIS
• 50 Go[1]	5,00 €/MOIS

Banque privée

• Conseil supérieur Banque Privée	375,00€

Protection des particuliers

• La télésurveillance[3]	Formule initiale à partir de 19,90 €/MOIS Formule intégrale à partir de 29,90 €/MOIS NOUS CONSULTER
• La téléassistance à domicile[4]	À partir de 29,90 €/MOIS
• La téléassistance mobile[4]	À partir de 42,90 €/MOIS NOUS CONSULTER

Magazines Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Prestige (version numérique) • Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info " • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)	48,00 €/AN
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 €/AN
Merci pour l'info Premium (version numérique) • Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info " • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique	18,00 €/AN
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 €/AN
Merci pour l'info Essentiel (version numérique) • Accès au service " Les experts de Merci pour l'info " : 2 demandes / an • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique	12,00 €/AN
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 €/AN

[1] Conditions en vigueur au 02/06/2025.

[2] Offre réservée aux clients des Caisses régionales Crédit Agricole ayant souscrit au service Crédit Agricole en ligne.

[3] Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

[4] Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DÉCLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792.

Autres Services (suite)

Magazines (suite) Offre réservée aux clients du Crédit Agricole Abonnement papier et numérique

Santé magazine (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n°offerts)	31,60 €/AN
Détente Jardin (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n°offerts)	22,90 €/AN
Régal (Abonnement de 6 n° + 2 hors-séries par an, précédé de 2 n°offerts)	27,90 €/AN
Maison Créative (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n°offerts)	23,90 €/AN
Détours en France (Abonnement de 8 n° + 3 hors-séries par an, précédé de 2 n°offerts)	49,80 €/AN
Plus de Pep's (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n°offert)	19,90 €/AN
Parents (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n°offert)	18,90 €/AN

Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications N°Cristal 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone, etc.) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Cartographie des zones européennes

[1]Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 01/02/2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

[2]La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026.

*Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Cette liste est susceptible d'évoluer.

- Pays de la zone Euro*
- Pays de l'Union Européenne (U.E.)
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

Résoudre un litige

En premier recours amiable : votre agence et le service client

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le service client. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service client. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas immédiatement entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit. Notez que sans réclamation formulée par écrit, vous ne pourrez pas saisir le médiateur.

Pour saisir notre service Qualité et Écoute Clients, vous pouvez écrire à notre adresse : Crédit Agricole Sud Méditerranée - 30 rue Pierre Bretonneau - BP 39923 - 66832 PERPIGNAN CEDEX 9 ou par mail à l'adresse suivante : relations.clients@ca-sudmed.fr

Votre agence ou le service client accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter de l'envoi de votre réclamation. Votre agence ou le service client apporte une réponse à votre réclamation écrite dans **un délai de 2 mois** au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.

Les cas particuliers :

- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.
- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :

- Concernant les contrats assurés par CAMCA : 53 rue La Boétie 75008 PARIS
- Concernant les contrats assurés par PACIFICA : Service Consommateurs PACIFICA 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15
- Concernant les contrats assurés par PREDICA : PREDICA – Service Clients 75724 Paris Cedex 15
  - pour un contrat d'épargne, assurance-vie, retraite : PREDICA Relation et Service clients 16-18, boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15
  - pour un contrat de prévoyance, décès, d'obsèques ou d'assurance emprunteurs : CREDIT AGRICOLE ASSURANCE - Service Réclamation TSA 82222 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex

À compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevrez un accusé de réception dans les **10 jours ouvrables** et une réponse à votre réclamation au plus tard dans un délai de **2 mois**.

En dernier recours amiable : le médiateur

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale (ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ; ou
- en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). À compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire doit être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse régionale :
- soit par voie électronique : ker@kergommeaux-mediateur-consommation.fr
- soit par courrier postal : Monsieur Xavier de Kergommeaux, Médiateur de la consommation auprès de Crédit Agricole Sud Méditerranée, 68 avenue d'Iéna 75116 Paris.

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) peut être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers : de préférence par le formulaire électronique disponible sur le site internet de l'AMF https://www.amffrance.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-demediation/vous-voulez-deposerune-demande-de-mediation ou en scannant le QR code ci-dessous, ou encore par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 2.

Le Médiateur de l'Assurance doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance ne relevant pas de leur commercialisation : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante www.mediationassurance.org.

Retrouvez votre agence sur www.ca-sudmed.fr

SOS Cartes
09 69 39 92 91
(numéro non surtaxé, prix d'un appel, accessible 7j/7)

Écoute clients
0 974 750 968
(numéro non surtaxé, prix d'un appel, accessible de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi)

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

SUD MÉDITERRANÉE

LE TRI FACILE PAPIER BAC DE TRI

Document informatif à vocation non-publicitaire.

Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé au 30 rue Pierre Bretonneau - BP 39 923 - 66 832 PERPIGNAN cedex 9 - 776 179 335 RCS Perpignan. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 029 669. Conforme aux exigences environnementales. N° d'identifiant unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme CITEO : F234327_030YAC. Imprimerie De Bourg, Narbonne - 09/2025 - Ne pas jeter sur la voie publique.

ADDENDUM
À partir du 29/04/2026

PARTICULIERS
Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires
En vigueur à partir du 01/01/2026
Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2026. Il comprend les modifications liées à la commercialisation de l'Offre Eko à partir du 29/04/2026 et de l'arrêt de la commercisalisation de l'Offre Eko by CA à compter de ce même jour. Il comprend également les évolutions liées aux offres groupées de services Essentiel, Premium et Prestige ainsi que de leur prix.

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait

CATÉGORIES DE CARTE	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - L'autre carte ▲●	39,60 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) - Maestro/Mastercard à autorisation systématique - Eko Mastercard	43,60 €/AN 43,60 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) - Standard Mastercard - Visa Classic - Gold Mastercard - Visa Premier - World Elite Mastercard - Visa Infinite	47,60 €/AN 45,60 €/AN 140,00 €/AN 139,00 €/AN	47,60 €/AN 45,60 €/AN 140,00 €/AN 139,00 €/AN 310,00 €/AN 320,00 €/AN

Carte de paiement

	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique)	36,00 €/AN	

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable[1] (carte de paiement internationale)

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Standard Mastercard Cartwin	51,60 €/AN	51,60 €/AN
Gold Mastercard Cartwin	141,00 €/AN	141,00 €/AN
Visa Cartwin	49,60 €/AN	Non commercialisée
Visa Premier Cartwin	140,00 €/AN	Non commercialisée

[1] Les cartes Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elles portent la mention « Carte de CREDIT » au recto. Le client peut choisir si ses opérations sont débitées au comptant ou à crédit directement imputées sur le crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Les retraits au comptant sont toujours débités immédiatement sur le compte associé. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client : carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour. La carte Cartwin porte en sus la mention « DEBIT ». carte à débit différé (pour la Mastercard Cartwin et la Gold Mastercard Cartwin uniquement) : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte duclient, à une date convenue. Le montant de la cotisation est hors cout du crédit.

Cotisation carte (suite)

Carte de retrait

Libre Service Bancaire [1]	30,00 €/AN

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable Supplétis [2]	47,60 €/AN
Visa Cartwin - paiement comptant à Débit différé	49,60 €/AN
Visa Premier Cartwin - paiement comptant à Débit différé	140,00 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Globe Trotter	43,60 €/AN
Eko by CA Mastercard	43,60 €/AN

Bon à savoir !

Le logo))) indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact.

Pour tous les détenteurs de l'Offre Premium « Ma Banque au Quotidien » (MBQ), réduction de 50 % sur la cotisation de la carte la moins chère lors de la souscription de la deuxième carte de paiement (hors l'Autre carte et Supplétis). Afin que l'offre s'applique, les cartes doivent être rattachées au même compte bancaire.

Pour tous les détenteurs de parts sociales, réduction de 50 % sur la cotisation de la carte la moins chère lors de la souscription de la deuxième carte de paiement (hors l'Autre carte et Supplétis). Afin que l'offre s'applique, les cartes doivent être rattachées au même compte bancaire.

BONUS COTISATION

0,01 € à valoir sur la prochaine cotisation annuelle carte pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole, dans la limite maximum du montant de la cotisation annuelle due et dans la limite d'un montant minimum d'un euro. Les cartes Gold Mastercard, Visa Premier, World Elite Mastercard et Visa Infinite commercialisées avant le 01/12/2022 sont éligibles au Bonus Cotisation. Les cartes Gold Mastercard et Visa Premier incluses dans l'offre Premium (page 16), de même que les cartes World Elite Mastercard et Visa Infinite incluses dans l'offre Prestige (page 15) ne bénéficient pas du Bonus Cotisation.

[1] Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) des Caisses régionales du Crédit Agricole.

[2] La carte Supplétis est une CARTE DE CREDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CREDIT ». Les opérations de paiement et retrait effectuées à crédit sont imputées directement au jour le jour sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Elle porte la catégorie « DEBIT ». Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

Gestion du compte	POUR LES CLIENTS DOMICILIANT LEURS REVENUS ET AYANT OPTÉ POUR LES DOCUMENTS D'INFORMATIONS DÉMATÉRIALISÉS (HORS RELEVÉS DE COMPTE) 36,00 €/MOIS POUR LES AUTRES CLIENTS 36,80 €/MOIS
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes (préciser nom commercial si autre)	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[1] : 12 / an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS) : 1 / an	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée : 1 / an	
Émission d'un virement SEPA occasionnel en agence : 4 / an	
Émission et réception d'un virement SEPA en ligne (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	
Émission et réception d'un virement instantané SEPA	
Emission et réception d'un virement non SEPA	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[2]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque	

[1] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
[2] Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces par carte [1]	POUR LES CLIENTS DOMICILIANT LEURS REVENUS ET AYANT OPTÉ POUR LES DOCUMENTS D'INFORMATIONS DÉMATÉRIALISÉS (HORS RELEVÉS DE COMPTE) 36,00 €/MOIS POUR LES AUTRES CLIENTS 36,80 €/MOIS
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
Retrait d'espèces en euro [2] dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro [2] ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Paiement par carte [3]	
En euro [2] ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium [4]	
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Prestige (version numérique)	
• Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)	
Mon Sécuricoffre +	
50 Go	

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[2] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).
[3] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[4] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Offre Premium

Gestion du compte	
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc): Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes (préciser nom commercial si autre)	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention [1] : 1 / an	POUR LES CLIENTS DOMICILIANT LEURS REVENUS ET AYANT OPTÉ POUR LES DOCUMENTS D'INFORMATIONS DÉMATÉRIALISÉS (HORS RELEVÉS DE COMPTE) 16,00 €/MOIS POUR LES AUTRES CLIENTS 16,80 €/MOIS
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS) : 1 / an	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée : 1 / an	
Émission d'un virement SEPA occasionnel en agence : 4 / an	
Émission et réception d'un virement SEPA par Internet (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	
Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
Emission et réception d'un virement non SEPA : 5 virements / an [2]	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA [3]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple (1er chéquier uniquement)	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an	

[1] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
[2] Au delà des 5 virements inclus, se référer à la page 12 pour la tarification des virements non SEPA.
[3] Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Premium (suite)

Retrait d'espèces par carte[1]

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel

Retrait d'espèces en euro[2] dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro[2] ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an.

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

Paiement par carte[1]

En euro[2] dans un pays de l'EEE

En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements / an[3]

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium[4]

Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

Mon Sécuricoffre +

5 Go

POUR LES CLIENTS DOMICILIANT LEURS REVENUS ET AYANT OPTÉ POUR LES DOCUMENTS D'INFORMATIONS DÉMATÉRIALISÉS (HORS RELEVÉS DE COMPTE)
16,00 €/MOIS

POUR LE AUTRES CLIENTS
16,80 €/MOIS

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[2] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).
[3] Au delà des 10 paiements par carte inclus, se référer à la page 12 pour la tarification des paiements par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.
[4] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Offre Essentiel

Gestion du compte	
Tenue de compte	POUR LES CLIENTS DOMICILIANT LEURS REVENUS ET AYANT OPTÉ POUR LES DOCUMENTS D'INFORMATIONS DÉMATÉRIALISÉS (HORS RELEVÉS DE COMPTE) 10,00 €/MOIS POUR LES AUTRES CLIENTS 10,80 €/MOIS
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc): Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[1] : 1 / an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Standard Mastercard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS) : 1 / an	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée : 1 / an	
Émission d'un virement SEPA occasionnel en agence : 4 / an	
Émission et réception d'un virement SEPA en ligne (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	
Émission et réception d'un virement instantané SEPA	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[2]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an	

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

[1] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
[2] Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Essentiel (suite)

Retrait d'espèces par carte [1]	POUR LES CLIENTS DOMICILIANT LEURS REVENUS ET AYANT OPTÉ POUR LES DOCUMENTS D'INFORMATIONS DÉMATÉRIALISÉS (HORS RELEVÉS DE COMPTE) 10,00 €/MOIS POUR LES AUTRES CLIENTS 10,80 €/MOIS
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
Retrait d'espèces en euro [2] dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro [2] ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Paiement par carte [1]	
En euro [2] dans un pays de l'EEE	
Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus [3]	
Merci pour l'info	
• Accès au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info : 2 demandes / an • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique	
Mon Sécuricoffre +	
5 Go	

Offre Eko

(Nouvelle offre commercialisée depuis le 29/04/2026 Offre uniquement souscriptible pour les nouveaux clients et les clients non détenteurs d'une offre groupée de services jusqu'à septembre 2026)

Gestion du compte	GRATUIT
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne « ACTION »	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[2] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).
[3] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Moyens et opérations de paiement	**GRATUIT**
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte). **Facturation de 5 €/mois en cas de non usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs.**	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Paiement par carte [1]	
En euro [2] dans un pays de l'EEE	
Moyens et opérations de paiement avec la carte de débit physique en option	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) « Eko Mastercard »	**EN OPTION : 1,00 €/MOIS** (cotisation carte)
Paiement en euros [2] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	
Retraits d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de la Banque Chalus	
Retraits d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros [2] ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 3 retraits/mois	**1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 4ÈME RETRAIT/MOIS**
Assurance de la banque au quotidien (en option)	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus en option à 1,00 € / mois	**EN OPTION : 1,00 €/MOIS**

[1] Au moyen de la carte de débit virtuelle incluse dans l'offre
[2] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).

Offre Eko by CA (offre commercialisée jusqu'au 29/04/2026)

Gestion du compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne « ACTION »	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS : • alerte si solde du compte inférieur à 20,00 € • alerte solde débiteur et rejet d'opérations • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement • alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole	
E-relevé mensuel	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Eko Mastercard » (cotisation carte)	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS) : 1 / an	**2,00 €/MOIS**
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée : 1 / an	
Émission d'un virement SEPA occasionnel en agence : 4 / an	
Émission et réception d'un virement SEPA par Internet (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Délivrance d'un chéquier (sur demande)	
Retrait d'espèces par carte [1]	
Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits / an	
Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an	

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Bon à savoir !

L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.
En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : **22,00 € / chèque**
- Montant du chèque supérieur à 50 € : **42,00 € / chèque**

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert. En cas de résiliation de l'offre eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraine l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

LE TRI FACILE PAPIER

Document informatif à vocation non-publicitaire

Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé au 30 rue Pierre Bretonneau - BP 39 923 - 66 832 PERPIGNAN cedex 9 - 776 179 335 RCS Perpignan. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 029 669. Conforme aux exigences environnementales. N° d'identifiant unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme CITEO : F234327_030YAC. Imprimerie De Bourg, Narbonne - 04/2026 - Ne pas jeter sur la voie publique.

SUD MÉDITERRANÉE

ADDENDUM
À partir du 05/10/2026

PARTICULIERS
Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires
En vigueur à partir du 01/01/2026

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2026. Il comprend les évolutions tarifaires portant sur la rubrique Succession à la suite de la publication de la décision n°2026-1207 QPC du Conseil Constitutionnel du 19 juin 2026 relative à l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier.

Succession

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 5 octobre 2026[1].

Mineurs	**GRATUIT**
Majeurs	
Montant total des soldes des avoirs <10 000 €	**GRATUIT**
Montant total des soldes des avoirs > ou = 10 000 €	**1% DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DU MONTANT FIXÉ PAR LA RÈGLEMENTATION[2]**

Bon à savoir !

Le **montant total des soldes des avoirs** est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs**.

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

[1] Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

[2] Montant prévu par l'article D312-1-3 du code monétaire et financier et revalorisé annuellement. Par exemple, le montant en vigueur au 29 décembre 2025 était de 857 euros.

L'absence de contestation de votre part dans un délai de 2 mois, à compter de la présente communication, vaudra acceptation des nouveaux tarifs. En cas de refus de votre part, vous êtes en droit de résilier sans frais, ni commission, la présente convention, dans les conditions fixées dans votre convention de compte.

LE TRI FACILE PAPIER BAC DE TRI

Document informatif à vocation non-publicitaire

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 30 rue Pierre Bretonneau BP 39923 - 66832 PERPIGNAN CEDEX 9 - 776 179 335 RCS PERPIGNAN - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 029 669. N° d'identifiant unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) : F234327_030YAC. 07/2026.